



LES ACHARDS

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 22 AVRIL 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33
 Nombre de conseillers présents : 22
 Nombre de conseillers représentés : 9
 Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le seize avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET.

Absents donnant pouvoir : Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Christelle GAUBERT a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Sarah RENAUD a donné pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Gérard JOURDAIN, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Michel VALLA, Sophie CHATELIER a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Pauline CAILLONNEAU a donné pouvoir à Isabelle LE BRUSQUET.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Ordre du jour :

- Opération mixte au 32 avenue Clemenceau : subvention d'équipement exceptionnelle au profit de la SAS Métropolys
- Convention tripartite relative au raccordement à l'éclairage public de caméras de vidéo protection entre le SyDEV, la commune des Achards et la Communauté de communes du Pays des Achards
- Demande de subvention auprès du Département pour la restauration de l'Eglise Notre-Dame-de-l'Annonciation
- Constatation de la désaffectation à l'usage du public et déclassement du domaine public communal au lieu-dit Ricordeau
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° D08062020-03 du 8 juin 2020 et de celle n° D11122023_10 du 11 décembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire.

D22042024_01 : Opération mixte au 32 avenue Clemenceau : subvention d'équipement exceptionnelle au profit de la SAS Métropolys

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 mai 2023, l'Assemblée a décidé de vendre le foncier situé au 32 rue clemenceau à la SAS Metroplys dans le but de lui confier l'opération mixte consistant à la réalisation d'un logement à l'étage et d'un commerce en rez-de-chaussée (en l'occurrence, une librairie), opération initialement portée par la commune.

Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui la SAS Metropolys rencontre des difficultés dans la réalisation du projet liées à des parties non démolies de mur sur la parcelle cédée, ce qui engendre une perte de surface sur les deux niveaux.

En conséquence, une reprise des études est nécessaire afin de déposer un permis de construire modifié pour tenir compte de cette contrainte.

C'est pourquoi, la SAS Metropolys sollicite le Conseil Municipal afin d'obtenir une subvention d'équipement exceptionnelle de 7 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention d'équipement exceptionnelle d'un montant de 7 000€ à la SAS Métropolys dans le cadre de l'opération mixte du 32 avenue Clemenceau.

D22042024_02 : Convention tripartite relative au raccordement à l'éclairage public des caméras de vidéo protection entre le SYDEV, la Commune des Achards et la Communauté de Communes du Pays des Achards

Monsieur Didier RETAILLEAU, adjoint à l'urbanisme et au cadre de vie, rappelle que la commune s'est engagée dans la mise en place de vidéo protection sur l'ensemble de son territoire, y compris sur la zone d'activités économiques de compétence intercommunale.

Le mécanisme d'autorisation d'installation du système étant lié au pouvoir de police du Maire, la commune porte ce dossier qui se trouve désormais en phase de finalisation tant technique qu'administrative.

Certaines caméras pour des raisons techniques ont dû être installées sur des mâts d'éclairage public.

C'est pourquoi, le SYDEV propose de conclure une convention tripartite concernant le raccordement des dites caméras à l'éclairage public et définissant les engagements et les responsabilités de chacun (cf. convention jointe).

Après avoir pris connaissance de la convention proposée et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver ladite convention
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

D22042024_03 : Demande de subvention auprès du Département pour la restauration et la sécurisation de l'Eglise Notre-Dame-de-l'Annonciation

L'Eglise Notre-Dame-de-l'Annonciation est un monument à caractère patrimonial pour les Achards, commune lauréate du programme national « Petites Villes de Demain ».

Soucieuse de préserver la qualité architecturale de cet édifice et de garantir la sécurité des usagers, la commune souhaite engager des travaux de restauration des vitraux de la nef et du chœur, de remplacement des échelles de meunier afin d'accéder aux cloches avec modification de la porte et d'installation de gouttières.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Restauration des vitraux	34 430.02€	Département (30%)	13 391.27€
Remplacement des échelles d'accès aux cloches avec modification de la porte	5 024.14€		
Installation de gouttières	1 125.45€		
Sous-total	40 579.61€	Commune (70%)	31 246.30€
Provisions pour imprévus (10%)	4 057.96€		
Total Dépenses HT	44 637.57€	Total Recettes HT	44 637.57€

Aussi, Monsieur le Maire sollicite l'approbation par l'Assemblée délibérante du plan de financement ainsi que l'autorisation de déposer auprès du Département de la Vendée une demande de subvention à hauteur de 13 391.27 € et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement ci-dessus présenté
- Et autorise Monsieur le Maire à déposer auprès du Département de la Vendée une demande de subvention à hauteur de 13 391.27€ pour la restauration et la sécurisation de l'Eglise Notre-Dame-de-l'Annonciation et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D22042024_04 : Constatation de la désaffectation à l'usage du public et déclassement du domaine public communal au lieu-dit Ricordeau

Vu l'article L2141-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les articles L141-3 et suivants du code la voirie routière,

Monsieur le Maire rappelle que le domaine public de la commune est constitué des biens lui appartenant qui sont soit affectés à l'usage direct du public soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la voie matérialisée sur le plan ci-dessous est actuellement classée dans le domaine public communal quand bien même elle n'est pas affectée à l'usage du public ni affectée à un service public puisqu'elle ne dessert qu'une seule et même propriété et n'a pas reçu d'aménagement spécial.

Monsieur le Maire précise aussi que les propriétaires de parcelles attenantes entretiennent depuis de nombreuses années cette voie considérée comme interne à leur propriété.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation à l'usage du public de la voie désignée au plan ci-dessus,
- décide le déclassement du domaine public de ladite voie pour la faire entrer dans le domaine privé communal,
- et autorise Monsieur le Maire à procéder à tous les actes de gestion foncière (notamment ceux de géomètre : bornage....) et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Questions diverses

- Il est procédé au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2025: 12 personnes sont tirées au sort pour la commune des Achards.
- Monsieur Michel VALLA expose les travaux de la passerelle qui vont avoir lieu au-dessus de la 2 x2 voies.
Monsieur Mickaël ONILLON demande si la piste piétonne et cycliste sera réalisée en continuité. Monsieur Michel VALLA lui répond par l'affirmative et indique que tous les travaux devraient être finalisés pour le 15 octobre 2024.
Madame Stéphanie CHIFFOLEAU précise qu'une communication a été faite au sein de la zone d'activités auprès des entreprises conseillant de sortir à Saint Mathurin dans le sens la Roche-sur-Yon vers Les Sables d'Olonne, l'accès à la zone d'activités dans ce sens n'étant pas possible pendant les travaux qui auront lieu du 29 avril au 7 juin 2024.
Monsieur Yvon BRIANCEAU demande à quel moment les pistes cyclables en sortie de la Gare vont être travaillées pour une continuité. Monsieur Michel VALLA répond que ce sont réflexions à travailler en commission.
- Elections européennes du 9 juin 2024 : le tableau des permanences des élus au sein des bureaux de vote a été envoyé aux élus. En avant-conseil du lundi 27 mai prochain, la directrice générale des services et l'agent en charge des élections interviendront pour faire un rappel sur la tenue des bureaux de vote, le dépouillement et répondre aux éventuelles questions.
- Madame Nicole EDOUARD indique que l'action des semis de pieds de mur est reconduite cette année : le mardi 23 avril à 18h sur le quartier de la Chapelle et le vendredi 26 avril à 17h sur le quartier de la Mothe.
- Madame Christine GUILLOTEAU rappelle que la commission « Culture et communication » se réunira jeudi 25 avril à 18h30 en Mairie. Achards' Ciné a été très apprécié et elle pense que l'action serait à reconduire un mardi soir plutôt qu'un vendredi.
- Madame Lynda PRUVOST informe que la cérémonie du 8 mai 2024 aura lieu au quartier de la Chapelle et invite tous les conseillers municipaux à y participer.
- Madame Sarah MICHON informe que deux jeunes hommes ont été recrutés en service civique par la Communauté de Communes du Pays des Achards afin de réaliser des visites de convivialité pour les personnes isolées. Monsieur Gérard JOURDAIN complète en indiquant qu'il est nécessaire aussi de recruter des bénévoles pour pérenniser ce type d'actions.

La séance est levée à : 21h38

Prochaine réunion du Conseil Municipal: le **lundi 27 mai 2024 à 20h30** à la mairie des Achards.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA

